

Département	Service	Date	1	2	3				
Destination Département	<i>Partie destinée au rédacteur de l'acte</i> CESSION DES PARTS DE LA SCI 3 CHATEAU DE LA BEAUZE EPOUX AMIGUES / 1020456 / RO / RO <table border="1"> <tr> <td> Rédacteur de l'acte Maître Raoul ORSONI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Raoul ORSONI, Nicolas MAMONTOFF, Stéphanie ABBADIE-BONNET, Céline LAGARDE, Anne PUIGCERCOS, Pascale BUGEAUD, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à TALENCE (33 400), 230 rue Peydavant </td> <td> Nombre de feuilles utilisées 2 </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Nature et date de l'acte CESSION DE PARTS SOCIALES DU 11 juillet 2024 </td> </tr> </table>					Rédacteur de l'acte Maître Raoul ORSONI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Raoul ORSONI, Nicolas MAMONTOFF, Stéphanie ABBADIE-BONNET, Céline LAGARDE, Anne PUIGCERCOS, Pascale BUGEAUD, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à TALENCE (33 400), 230 rue Peydavant	Nombre de feuilles utilisées 2	Nature et date de l'acte CESSION DE PARTS SOCIALES DU 11 juillet 2024	
Rédacteur de l'acte Maître Raoul ORSONI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Raoul ORSONI, Nicolas MAMONTOFF, Stéphanie ABBADIE-BONNET, Céline LAGARDE, Anne PUIGCERCOS, Pascale BUGEAUD, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à TALENCE (33 400), 230 rue Peydavant						Nombre de feuilles utilisées 2			
Nature et date de l'acte CESSION DE PARTS SOCIALES DU 11 juillet 2024									
Service									

CEDANT :
 Madame Anne-Marie Chantal **CHALLE**, sans profession, demeurant à LES LEVES ET THOUMEYRAGUES (33220) 281 chemin de La Beauze.
 Née à PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT (75008) le 2 juillet 1960.
 Divorcée, non remariée, de Monsieur Pierre Marie **AMIGUES** aux termes d'une convention sous signature privée contresignée par avocats en date du 7 juin 2023, déposée au rang des minutes de Maître Raoul ORSONI, notaire à TALENCE (33400), le 7 juin 2023.
 Non liée par un pacte civil de solidarité.
 De nationalité française.
 Résidente au sens de la réglementation fiscale.

CESSIONNAIRE :
 Monsieur Pierre Marie **AMIGUES**, agent général d'assurances, demeurant à LES LEVES ET THOUMEYRAGUES (33220) 281 chemin de La Beauze.
 Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 13 avril 1958.
 Divorcé, non remarié, de Madame Anne-Marie Chantal **CHALLE** aux termes d'une convention sous signature privée contresignée par avocats en date du 7 juin 2023, déposée au rang des minutes de Maître Raoul ORSONI, notaire à TALENCE (33400), le 7 juin 2023.
 Non lié par un pacte civil de solidarité.
 De nationalité française.
 Résident au sens de la réglementation fiscale.

Désignation de la société
 Aux termes d'un acte reçu par Maître Raoul ORSONI, notaire à TALENCE, le 7 novembre 2018
 il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée 3 CHATEAU DE LA BEAUZE, ayant son siège social à LA BEAUZE 33220, LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et ayant pour objet, savoir :

*« l'acquisition, la propriété, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, bâtis ou non bâtis situés sur le territoire français.
 Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.
 Dans les cas de déconfiture, faillite personnelle, liquidation des biens, redressement judiciaire, l'associé se retire d'office de la société et il fait application des dispositions de l'article 12.1, à l'exception de celles se rapportant au délai de préavis, à moins que les autres associés, unanimes, ne décident la dissolution anticipée. ».*

Ladite société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE, sous le numéro 843 977 661, depuis le 21 novembre 2018 .
 La durée de la société expire le 20 novembre 2117.

La société est actuellement gérée par Monsieur Pierre AMIGUES, cessionnaire aux présentess.

Département

Service

Date

1

2

3

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

Copie de l'extrait Kbis est demeuré ci-annexé

Statuts

Les statuts, établis aux termes de l'acte constitutif précité n'ont subi aucune modification à ce jour.

Régime fiscal actuel

La société n'a pas opté pour l'impôt sur les sociétés à ce jour.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Le CEDANT cède par les présentes les 10 parts numérotées de 11 à 20 qu'il détient dans la société.

Le **CESSIONNAIRE** sera propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour. Dès cette date, il en aura la jouissance par la possession réelle. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, étant toutefois entendu que la cession ne sera opposable à la société émettrice et aux tiers qu'après l'accomplissement des formalités de publicité nécessaires.

Le **CESSIONNAIRE** aura seul droit aux dividendes mis en paiement pendant les exercices ultérieurs.

Les revenus des parts sociales cédées au titre de l'exercice social actuellement en cours seront répartis au prorata temporis entre le **CEDANT** et le **CESSIONNAIRE**.

La quote-part du résultat courant de l'exercice attachée aux parts cédées sera imposable en totalité entre les mains du seul **CESSIONNAIRE**, en sa qualité d'associé présent à la clôture de l'exercice. Il a été, en conséquence, tenu compte dans le prix de cession de la fraction du bénéfice de l'exercice revenant au **CEDANT**, qu'il soit déjà prélevé en tout ou partie, et de la charge fiscale incombant au **CESSIONNAIRE** à ce titre.

Modification de la répartition des titres sociaux

Tous les associés étant présents ou représentés, ils décident à l'unanimité de modifier la répartition des parts sociales au sein des statuts de la société en conséquence de la cession qui précède.

Les statuts sont modifiés comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) et il est divisé en VINGT (20) parts sociales de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, entièrement libérées, numérotées de UN (1) à VINGT (20), et attribuées conformément à la répartition suivante.

Tableau de répartition

Titulaire	Parts	Numéros affectés
Monsieur Pierre AMIGUES	20	1 à 20



Raoul ORSONI, Dominique ESCHAPASSE,
Véronique SARRAZIN-MATOUS Nicolas MANONTOFF
et Stéphanie ABBADIE-BONNET,
Notaires Associés
49 av. Michel Picon - 33550 LANGOIRAN

